

# 2024

RAPPORT ANNUEL 2024



---

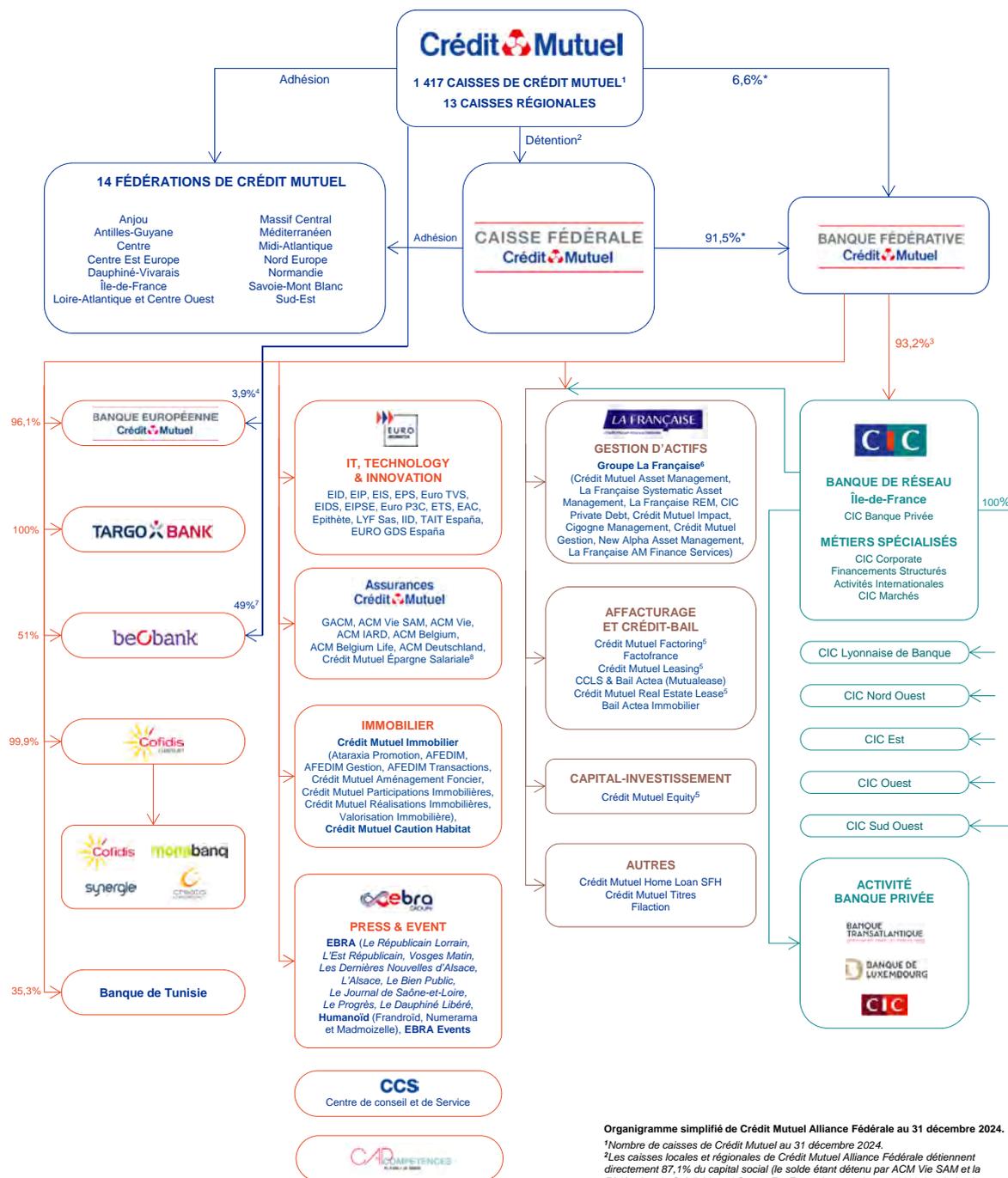
**BANQUE EUROPÉENNE**  
Crédit  **Mutuel**

---

Filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM est au service de l'économie des régions et des territoires, sur les marchés des entreprises et des professionnels de l'immobilier.

La BECM est une banque à taille humaine, largement décentralisée, avec des circuits de décisions courts. Notre stratégie repose sur des valeurs de proximité, de réactivité et de compétences. Nous avons à cœur de bâtir une relation, au plus proche des besoins de nos clients, fondée sur la confiance, la rigueur et la réactivité.

La BECM apporte aux entreprises une technicité et une valeur ajoutée dans le cadre d'une stratégie multiservice.



Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024.

<sup>1</sup>Nombre de caisses de Crédit Mutuel au 31 décembre 2024.  
<sup>2</sup>Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1% du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100% des droits de vote.  
<sup>3</sup>Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.  
<sup>4</sup>3,9% détenus par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.  
<sup>5</sup>Filiales détenues majoritairement directement et indirectement par le CIC.  
<sup>6</sup>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, filiale détenue à 60% par la BFCM et 40% par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.  
<sup>7</sup>49% détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.  
<sup>8</sup>Détention 85% GACM et 15% Groupe La Française.  
<sup>9</sup>Le solde (1,9%) étant détenu par Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (1,4%) et Crédit Mutuel Océan (0,5%).



Abréviée par la Fondation de France, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale fédère, depuis mars 2021, l'ensemble des réseaux, filiales, collaborateurs et élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour d'actions de mécénat fortes et collectives sur deux domaines d'actions : la solidarité sur les territoires et la préservation de l'environnement.

## 1. Rapports et résolutions

Rapport de gestion du Directoire	5
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	14
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	18
Projet de résolutions pour l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025	19

## 2. Rapport du Conseil de Surveillance

Conventions réglementées	22
Délégations en matière d'augmentation de capital	22
Observations du Conseil de surveillance	22
Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	24
Fiches des mandats au 31 décembre 2024	25

## 3. États financiers

Bilan	32
Compte de résultat	34

## 4. Notes annexes

Principes comptables et méthodes d'évaluation	36
Notes annexes au bilan	44
Notes annexes au hors bilan	59
Notes annexes au compte de résultat	61
Renseignements concernant les filiales et participations	67

## 5. Résultats financiers

Résultats financiers de la société (en euros)	70
---	----



1

# RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

# 1. RAPPORTS ET RÉOLUTIONS



## ■ LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

De gauche à droite : Olivier CHAMBAUD, Isabelle GUDEFIN, Claude KOESTNER, Bruno LIGONNET, Xavier COUZY.

## RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### **2024 : LE RETOUR DE L'INCERTITUDE POLITIQUE**

L'année 2024 a été marquée par des changements politiques de part et d'autre de l'Atlantique, n'empêchant toutefois pas le début du cycle d'assouplissement monétaire des principales banques centrales. L'atterrissage en douceur de l'économie américaine, tant sur le marché du travail que pour l'inflation, a permis à la Fed de baisser ses taux directeurs malgré la réélection de Donald Trump. Cet événement a alimenté les anticipations d'une politique économique plus expansionniste et inflationniste qui se sont retranscrites dans l'évolution des actifs. La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre ont également pu entamer leur cycle de baisses de

taux directeurs dans un contexte économique un cran plus dégradé. En effet, l'activité sur le Vieux continent a été moins dynamique qu'aux Etats-Unis, en raison des fragilités de l'économie allemande et de son industrie ainsi que de l'incertitude politique en France, née de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Les matières premières ont connu de la volatilité au cours de l'année, provoquée par la poursuite des tensions géopolitiques, la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient. En Chine, le constat d'une activité économique défavorablement orientée, marquée par la faiblesse de l'inflation, a conduit les autorités chinoises à adopter des mesures de soutien d'ordre monétaire et budgétaire afin de soutenir l'économie.

**En zone euro**, la croissance économique s'est montrée plus vigoureuse au troisième trimestre qu'au premier semestre<sup>1</sup>, profitant de la bonne dynamique de l'économie espagnole et de l'organisation des Jeux olympiques en France. Si la consommation domestique a pu reprendre au cours du troisième trimestre, les indicateurs avancés de la croissance (PMI services et manufacturier) témoignent d'une économie européenne en difficulté en fin d'année, en particulier en Allemagne fragilisée par son industrie et par l'éclatement de la coalition du chancelier Olaf Scholz. Quant à l'inflation, elle a poursuivi son ralentissement en 2024, de +2,8 % en janvier à +2,2 % en novembre, à la faveur de la baisse des prix de l'énergie, passant même sous la cible de la BCE de 2 % au troisième trimestre avant de remonter légèrement en fin d'année. Le ralentissement de l'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, a été moins marqué passant de +3,3 % en janvier à +2,7 % en novembre, en raison de la croissance des prix de services favorisée par une nette hausse des salaires. Dans ce contexte de ralentissement de l'inflation, la BCE a débuté en juin son cycle d'assouplissement monétaire, réduisant depuis ses taux directeurs à quatre reprises de 25 points de base (bp). Le taux de rémunération des dépôts est passé à 3 %, permettant aux taux souverains de court terme de baisser d'environ 30 bp pour les taux allemands à 2 ans. Toutefois, compte tenu de la prudence des membres de la BCE et des attentes de baisse des taux directeurs des investisseurs (pendant un temps très élevées), les taux souverains à dix ans ont finalement crû au cours de l'année d'environ 40 bp pour le taux à dix ans allemand. En outre, l'année aura été marquée par l'élection d'un nouveau Parlement européen. La coalition sortante a conservé sa majorité (PPE, S&D et Renew) et Ursula Von der Leyen a été reconduite à la tête de la Commission européenne.

**En France**, la dissolution de l'Assemblée nationale, sa recomposition en trois blocs fragmentés, la censure du gouvernement de Michel Barnier par les oppositions et le rejet du projet de loi de finances qui prévoyait une consolidation budgétaire pour 2025 dont une réduction du déficit public à 5 % du PIB ont contribué à la hausse de l'écart de taux France-Allemagne à dix ans à plus de 80 bp. Le nouveau gouvernement de François Bayrou, nommé après la censure de celui de Michel Barnier, a fait adopter au parlement une loi budgétaire spéciale de reconduction du budget 2024 en fin

d'année. Cette instabilité politique et les risques de dérapages budgétaires ont conduit Moody's à dégrader d'un cran sa notation souveraine à Aa3. Fitch a abaissé sa perspective de stable à négative en octobre. Si ce contexte pèse sur les indicateurs avancés du dernier trimestre (indices PMI et de l'Insee notamment), la croissance française a tout de même bénéficié au troisième trimestre de l'organisation des Jeux olympiques, en atteignant +0,4 % en rythme séquentiel, après +0,2 % au premier et deuxième trimestre.

**Au Royaume-Uni**, la persistance de l'inflation, en particulier celle sous-jacente, à des niveaux élevés a conduit la Banque d'Angleterre à ne procéder qu'à deux baisses de son taux directeur de 25 bp en août et en novembre de 5,25 % à 4,75 %). La victoire du parti travailliste en juillet aux élections générales, menée par le nouveau Premier Ministre Keir Starmer, et la présentation du budget d'automne, jugé inflationniste par la Banque d'Angleterre - intégrant une augmentation des dépenses d'investissement et des émissions de dette pour les financer -, ont contribué à la hausse sensible des taux souverains sur l'année de +100 bp à dix ans et +40 bp à deux ans). Après un premier semestre dynamique, la croissance a marqué le pas en fin d'année (PIB du troisième trimestre et indicateurs avancés en ralentissement au quatrième trimestre).

**Aux États-Unis**, si les taux souverains à dix ans ont largement crû en 2024, cette évolution ne doit pas masquer l'importante volatilité connue au cours de l'année. Les craintes d'une récession ont été vives durant l'été, après la hausse du taux de chômage au cours du premier semestre, ce qui a conduit les taux souverains américains à fortement baisser et contraint la Fed à réduire ses taux directeurs de 50 bp en septembre. Pourtant, le dynamisme de l'activité a continué de surprendre par sa résilience comme l'illustrent les chiffres de croissance, laquelle est portée par la consommation privée très dynamique, ainsi que les indicateurs avancés. La Fed a baissé ses taux directeurs de 25 bp à deux autres reprises, en novembre et en décembre, pour atteindre la fourchette 4,25-4,50 %. Néanmoins, constatant un léger rebond de l'inflation au dernier trimestre et la bonne tenue du marché de l'emploi, elle a finalement réduit ses anticipations de baisses de taux directeurs en 2025 lors de la réunion de politique monétaire de décembre. L'inflation sous-

<sup>1</sup>) Données du quatrième trimestre non disponibles lors de la rédaction du document.

jacente PCE (Personal Consumption Expenditures) a atteint un point bas en juin à +2,6 % contre +3,1 % en janvier, avant de légèrement remonter jusqu'en novembre à +2,8 %. Du reste, les statistiques économiques ont été reléguées au second plan dans l'évolution des actifs à mesure qu'approchait l'élection présidentielle américaine. La probabilité d'une victoire républicaine puis l'élection de Donald Trump et du parti républicain au Sénat et à la Chambre des représentants ont soutenu l'appréciation du dollar face à l'ensemble des devises, en particulier l'euro, et des taux souverains américains dès le début du mois octobre. Ils finissent en hausse de l'ordre de 75 bp à dix ans et à l'équilibre à deux ans cette année, en raison du programme politique du président élu jugé inflationniste (restrictions de l'immigration, guerre commerciale, réduction des impôts). Donald Trump a déjà annoncé son intention d'augmenter les droits de douane sur les importations en provenance de Chine, du Canada et du Mexique. Dans l'ensemble, la résilience de la croissance, conjuguée à la dynamique liée à l'intelligence artificielle et aux élections américaines, a permis aux indices actions américains de surperformer très nettement leurs pairs européens. Ainsi l'indice S&P 500 progresse de +23,3 % contre +6 % pour le Stoxx Europe 600 en 2024.

**En Chine**, face au constat d'un ralentissement de l'activité économique et du risque de déflation, le gouvernement et la Banque centrale ont renforcé leur soutien à l'économie par de nombreuses mesures. Celles-ci visent à accroître la demande sur le marché immobilier la consommation des ménages ainsi que l'investissement. Ces mesures ont commencé à produire des effets positifs sur l'activité, mais les craintes pour la croissance chinoise, en particulier en cas de guerre commerciale avec les États-Unis avec le retour de Donald Trump, ont contribué à la baisse des taux souverains chinois en fin d'année. S'agissant des **autres pays émergents**, le Premier Ministre indien, Narendra Modi, a été reconduit pour un troisième mandat au sortir des élections générales, mais avec une majorité réduite. La banque centrale indienne a maintenu ses taux directeurs tout au long de l'année compte tenu des risques inflationnistes, en particulier liés aux prix alimentaires.

**Au Brésil**, après avoir un temps réduit ses taux directeurs, la Banque centrale a débuté un cycle de hausse en raison du risque de regain des pressions

inflationnistes induites par une croissance élevée et des mesures budgétaires du gouvernement de Lula da Silva. Malgré le resserrement monétaire de la banque centrale, le réal brésilien s'est largement déprécié face au dollar et les taux souverains ont substantiellement crû en raison des craintes des investisseurs relatives au risque de dérapage des finances publiques du pays.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a évolué dans une fourchette entre 70 et 90 \$/baril, entre des épisodes de regain de tensions au Moyen-Orient d'une part, et des inquiétudes liées à l'évolution de l'équilibre entre offre demande d'autre part. Le cours du Brent a finalement clôturé autour de 75 \$/baril, sur fond de soutien persistant de l'OPEP+ qui a, à plusieurs reprises, reporté le début de la remontée de sa production à partir d'avril 2025, mais aussi d'anticipation d'un renforcement de la production américaine de pétrole brut sous la nouvelle présidence de Donald Trump. Le gaz a, pour sa part, retrouvé fin 2024 un point haut de plus d'un an à près de 50 €/MWh. Ce cours est porté par diverses contraintes de production énergétique (éolien en Allemagne notamment), par les conditions climatiques mais aussi par l'arrivée à échéance, au 1er janvier 2025, d'un contrat de transit gazier entre la Russie et l'Ukraine. S'agissant des prix du fret maritime, après un nouvel épisode de volatilité accrue au printemps lié en partie aux tensions géopolitiques, ces derniers terminent l'année autour de niveaux plus normatifs. L'or a atteint un nouveau point haut historique en progressant de +28 % sur l'année, porté par les risques politiques et géopolitiques, et ce, malgré la remontée du dollar et des taux longs.

*Equipe Recherche Economie  
et Marchés Financiers*

## **BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL (BECM)**

Depuis plus de 30 ans, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) agit pour le développement de l'économie régionale, en se concentrant sur les besoins des entreprises et des professionnels de l'immobilier. Filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, elle se caractérise par son esprit d'initiative au service des acteurs économiques sur les territoires en France.

Dans le domaine des entreprises, la BECM travaille en étroite collaboration avec les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour offrir des solutions de financement, d'assurance et d'épargne aux petites, moyennes et grandes entreprises. Elle propose également les produits et services des filiales métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, couvrant ainsi tous les besoins des entreprises, avec une approche adaptée à chaque territoire. Grâce à son expertise et à sa valeur ajoutée, la BECM assure une relation client renforcée, que ce soit en personne ou via des canaux digitaux, dans le cadre d'une stratégie multiservice en constante évolution.

Dans le secteur de l'immobilier, la BECM finance une variété de projets, notamment les programmes de logements neufs des promoteurs, les lotissements des aménageurs immobiliers et les immeubles de logements anciens des marchands de biens. Forte de sa connaissance approfondie des marchés et des acteurs, elle joue un rôle crucial dans la chaîne de valeur immobilière, facilitant ainsi la commercialisation des biens immobiliers par Afédim, filiale de Crédit Mutuel Immobilier, ainsi que le pré-équipement des logements avec Homiris / EPS. De plus, la BECM accompagne les investisseurs immobiliers privés, notamment dans le secteur du logement, et collabore avec les grandes sociétés foncières nationales ou européennes et les fonds d'investissement. Son équipe composée de spécialistes propose des solutions de financement pour les immeubles locatifs à vocation commerciale et tertiaire, démontrant ainsi son engagement à soutenir tous les acteurs du marché immobilier.

S'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et sur l'ensemble des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM accompagne 20 714 clients. Constitué essentiellement de 45 centres d'affaires répartis sur tout le territoire, le réseau commercial est organisé par marchés avec 31 agences pour le marché des entreprises et 14 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la BECM sont acteurs du développement, de la diversification et de la mutualisation au service des intérêts des clients.

La production de crédits d'investissements en 2024 a représenté 1,6 milliard d'euros pour les entreprises et 958 millions d'euros pour les foncières et investisseurs immobiliers. La production de crédits court terme aux promoteurs immobiliers a atteint 1,6 milliard d'euros.

Les flux débiteurs soumis à la commission de compte ont été portés à 113,7 milliards d'euros.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle ont diminué de -1,80 % à 18,3 milliards d'euros fin 2024. Les ressources comptables ont augmenté de 5,3 % à 13,4 milliards d'euros.



## L'ACTIVITÉ AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS

L'année 2024 se caractérise par une stabilité des crédits.

### LES CRÉDITS ET LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

*Exprimés en capitaux moyens mensuels*

Sur le marché Entreprises, qui représente environ 53 % des encours tirés à 9,7 milliards, la diminution est de - 2%.

Sur les métiers de l'immobilier qui représentent 47% des encours de crédits, les évolutions sont disparates :

- Sur le marché de la promotion immobilière et des marchands de biens, l'encours s'établit à 1,6 milliard d'euros, en baisse de 159 millions d'euros dans un contexte difficile pour ce marché ;
- Sur les financements des Foncières, l'encours s'établit à 5,6 milliards d'euros, stable ;
- Sur le marché des Investisseurs immobiliers, l'atterrissage est de l'ordre de + 1,6 %.

Les crédits externes (crédit-bail/ affacturage) sont en diminution de -0,9 % à 2,1 milliards d'euros, et les cautions (dont celles de l'immobilier avec les garanties financières d'achèvement) sont en diminution de -9,1 % à 2,4 milliards d'euros.

Le total Engagements est de 29,1 milliards, en baisse de -2,7% (soit -800 millions d'euros depuis le début de l'année), avec des crédits confirmés non utilisés qui diminuent de -3 % à 6,2 milliards d'euros.

Concernant les dépôts comptables, ils se situent à 13,5 milliards d'euros, en hausse de 679 millions d'euros depuis le début de l'année, soit +5,3 %.

Si l'Entreprise a contribué à cette croissance (+ 12,9 %), l'Immobilier et notamment l'agence Foncières ont vu leur encours diminuer, avec -17,0 % pour l'immobilier dont -23,5% pour la Foncière.

L'épargne financière est en hausse de + 23,4%, à 3,2 milliards d'euros.

En conséquence, au total, les capitaux gérés (engagements + ressources) sont désormais à 45,8 milliards d'euros soit + 1 % sur l'année.

### LES RÉSULTATS FINANCIERS

*En version CNC comptabilité nationale*

La marge d'intérêts diminue de -33,1%, à 110,5 millions d'euros.

Dans un contexte de changement d'environnement de taux, la hausse du coût des ressources a pesé sur la marge. Le taux de marge ressort à 0,60% contre 0,91% en 2023, soit -31 points de base.

Les autres éléments du PNI, à 57,8 millions d'euros, sont en baisse de -8,1%.

Les commissions se stabilisent à 80,7 millions d'euros.

Le PNB se situe à 251,9 millions d'euros, en baisse de -18,5%.

Les frais généraux à 84,2 millions d'euros, diminuent de -6,7% en l'absence de taxe FRU depuis 2024.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 42 points et ressort à 33,4%.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'affiche à 167,7 millions d'euros, en baisse de -23,3%.

Le coût du risque avéré s'élève à -76,1 millions d'euros, versus -28,5 millions d'euros en 2023, avec une concentration unitaire sur un dossier de place. Le secteur immobilier est également touché cette année.

Le résultat net ressort à 67,5 millions d'euros en comptabilité nationale CNC.

*En version IFRS contributive au résultat de  
Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

Le produit net bancaire est en diminution de -17,7 % à 252 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation ressort à 33,3%, en hausse de 3,9 point sur un an.

Après une dotation sur le coût du risque non avéré de -34,9 millions d'euros et divers autres retraitements à la marge, le résultat IFRS contributif ressort à 42,2 millions d'euros.

## **DES FONDS PROPRES EN LIEN AVEC SES ACTIVITÉS**

La BECM maintient un niveau de fonds propres adapté au développement de ses risques (risques de crédits bilan et hors bilan et risques opérationnels).

La BECM affiche au 31 décembre 2024 un ratio de fonds propres CET1 « Common Equity Tier 1 » à 12,10% et un ratio de levier réglementaire à 8,68 %.

## **UN PACTE SOCIAL FORT**

Filiale d'un groupe bancaire sans actionnaire, appartenant à ses sociétaires, dont la stratégie repose sur le partage de la valeur et la responsabilité, la BECM a depuis de nombreuses années adopté le pacte social fort de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La statut social commun pour les salariés de la BECM contribue à développer la culture d'entreprise, consolide le pacte social et protège tous les salariés. Il permet de mieux travailler ensemble en bénéficiant des mêmes avantages sociaux et élargit les perspectives de mobilité et de développement des carrières.

La politique de rémunération de la BECM est fondée sur des salaires fixes sans partie variable, des revalorisations individuelles en fonction de la performance, de l'évolution des compétences et du périmètre de responsabilité.

En 2024, les augmentations collectives et individuelles ont représenté 4,28% de la masse salariale. Les salariés sont collectivement intéressés à la performance de l'entreprise au travers de l'intéressement et de la participation.

Au 31 décembre 2024, les effectifs juridiques s'élèvent à 362 personnes.

L'indice d'égalité professionnelle ressort à 89 (sur 100) au 31 décembre 2024.

## **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET MUTUALISTE**

La responsabilité sociétale et mutualiste d'une banque implique de considérer les impacts sociaux, environnementaux et économiques de ses activités, tout en promouvant des valeurs de solidarité et de coopération.

À la BECM, cet engagement se traduit par plusieurs actions et engagements concrets :

- Le respect des normes éthiques et des droits humains dans toutes les activités de la banque.
- La promotion de la transparence et de la responsabilité envers toutes les parties prenantes.
- La gestion responsable des risques et des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Le soutien aux initiatives de développement durable et de responsabilité sociale, telles que l'inclusion financière et l'éducation financière.
- L'engagement en faveur de la coopération et de la solidarité, notamment envers les membres de la banque mutualiste.

En somme, la responsabilité sociétale et mutualiste pour une banque consiste à agir de manière éthique, transparente et responsable envers toutes les parties prenantes, contribuant ainsi positivement au développement durable de la société dans son ensemble.

Depuis 2020, la BECM a adopté la raison d'être "ensemble écouter et agir", symbolisant son engagement à travailler en collaboration, à écouter les besoins de ses clients et à agir de manière proactive pour répondre à leurs besoins.

En tant que première banque à avoir adopté le statut d'entreprise à mission en 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale confirme ses engagements en faveur d'une société plus juste et durable. Les initiatives de la BECM visent à renforcer cet engagement, en mettant l'accent sur l'excellence, la performance et la contribution au bien-être collectif.

En 2024, la BECM a mis à disposition de ses clients de nouveaux moyens dans le domaine des flux, de l'international, du crédit-bail immobilier et de la gestion d'actifs, pour plus de réactivité et de proximité.

## **LE PLAN STRATÉGIQUE ENSEMBLE, PERFORMANT, SOLIDAIRE 2024 - 2027**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a présenté son plan stratégique Ensemble, Performant, Solidaire 2024 - 2027 en fin d'année 2023.

La contribution de la BECM à ce plan stratégique répond aux ambitions du Groupe, avec un accent mis sur 6 orientations prioritaires :

1. La conquête pour devenir la banque de toutes les entreprises et pour augmenter les synergies avec les Caisses de Crédit Mutuel ;
2. La collecte de dépôts pour continuer d'accompagner les clients et prospects dans leurs projets de financements ;
3. L'assurance corporate comme second métier et la diversification comme source de revenus supplémentaires ;
4. La consolidation des positions auprès des professionnels de l'immobilier et la préservation de la valeur des actifs immobiliers ;
5. L'accompagnement des clients vers une économie décarbonée et respectueuse de l'environnement ;
6. La poursuite du développement du contrat social orienté vers la performance individuelle et collective, pour attirer, accompagner, fidéliser les collaboratrices et collaborateurs.

## **PARTICIPATIONS BECM**

Le total des titres de filiales et de participation s'élevait à 38.097,02 euros au 31 décembre 2024.

La filiale SNC Foncière du Crédit Mutuel assume une activité de marchand de biens dans le cadre de la gestion des garanties afférentes aux dossiers litigieux ou contentieux. Le résultat de l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 6 511.49 euros.

## **ÉLÉMENTS FINANCIERS (EN SOLDE FIN DE MOIS)**

### **CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE**

Depuis l'exercice 2020, la part centralisée de l'épargne réglementée (livrets bleus, livrets A, LDD et LEP) auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, soit 2,9 millions en 2024 contre 3,7 millions en 2023, est présentée au passif en déduction du total de l'épargne réglementée déposée par nos clients (5,0 millions en 2024 contre 6,5 millions en 2023).

### **GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le comité technique ALM du Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère les risques de taux, de change et de liquidité du groupe et, à ce titre, ceux de la BECM. Dans le cadre de la gestion globale du bilan, les durées et les types de refinancement sont arrêtés en fonction des règles de gestion actif-passif, notamment en matière de risque de taux et de transformation, et des ratios réglementaires. Centrale de trésorerie, la BFCM garantit la liquidité des entités du groupe, de sorte que la BECM ne porte pas de risque de liquidité propre.

### **BILAN**

Le total du bilan au 31 décembre 2024 ressort à 22,2 milliards d'euros, contre 23 milliards en 2023 (-3,6 %).

### **AU PASSIF**

Les opérations interbancaires de 6,1 milliards d'euros sont quasi intégralement constituées par le refinancement des activités auprès de la BFCM.

Les dépôts de la clientèle, de 12,9 milliards d'euros en baisse de 5% (dettes rattachées comprises), sont composés pour l'essentiel des comptes à terme (8,1 milliards), des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle (4,5 milliards) et des comptes d'épargne (0,3 milliard).

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) s'élève à 200 millions d'euros.

Les capitaux propres comptables (FRBG et résultat inclus) se situent à 2 019 millions d'euros, contre 1 952 millions en 2023.

# 12 RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

Les dettes subordonnées atteignent 281 millions d'euros (hors dettes rattachées), dont 50 millions sous forme de titres super subordonnés, souscrits par la BFCM pour permettre à la BECM de conforter ses ressources longues.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs.

## ■ FACTURES NON PAYÉES AU 31/12/2024

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce contenant les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	ARTICLE D. 441-4 I-1° : <b>FACTURES REÇUES</b> NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441-4 I-2° : <b>FACTURES ÉMISES</b> NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET +	TOTAL (1 JOUR ET +)	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET +	TOTAL (1 JOUR ET +)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Nombre de factures concernées	115					0	N/A					
Montant total des factures concernées TTC	20.411 €	11.777 €	13.711 €	4.820 €	0€	0€	Nous avons considéré que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes.					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,09%	0,05 %	0,06 %	0,02 %	0 %	0 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC												
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>												
Nombre des factures exclues	0						N/A					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0						N/A					
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Dans un délai de 30 jours à réception de facture ou dans le délai fournisseur si celui-ci est supérieur						Délais contractuels : Comptant à réception de facture					

## ■ À L'ACTIF

Les opérations interbancaires retracent essentiellement le placement des excédents de trésorerie auprès de la BFCM.

À la date d'arrêté, les crédits à la clientèle sont en baisse de 2,7 % à 18,0 milliards d'euros (créances rattachées incluses) contre 18,5 milliards en 2023.

Les crédits de trésorerie (2,0 milliards d'euros), d'équipement (13,3 milliards), les crédits promoteurs (1,5 milliard), les autres crédits (1,2 milliard) et les comptes ordinaires débiteurs de la clientèle (0,6 milliard) représentent la majorité des concours accordés.

La couverture des créances douteuses clientèle (629 millions d'euros d'encours bruts) par des provisions est de 41 %. La BECM suit une politique prudente de déclassement des créances et de provisionnement.

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2024, les intérêts et produits assimilés, à 883,1 millions d'euros, sont constitués en majorité par les intérêts perçus sur les opérations de crédit avec la clientèle (675 millions).

Les charges d'intérêt et assimilées (714,7 millions d'euros) sont pour l'essentiel des intérêts servis à la BFCM au titre des refinancements accordés et des intérêts rémunérant les dépôts à terme des clients.

Le PNB ressort à 252 millions d'euros, contre 309 millions en 2023.

Les charges générales d'exploitation totalisent 86,5 millions d'euros, dont 2,3 millions exposés pour le compte d'autres organismes du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et récupérés à ce titre. Il en résulte une charge nette pour la BECM de 84,2 millions.

Le coût du risque s'établit à 76,1 millions d'euros.

Un montant de 93 013 euros, correspondant aux loyers et aux amortissements de véhicules de fonction non déductibles fiscalement, est réintégré au résultat imposable.

Après comptabilisation des impôts sur les bénéfices (24,1 millions), le résultat de l'exercice atteint 67.5 millions d'euros contre 138.6 millions d'euros en 2023.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

L'affectation du bénéfice et du report à nouveau soumis à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes (en euros) :

ORIGINE DU RÉSULTAT À AFFECTER	
Bénéfice 2024	67 523 337.82
Report à nouveau créateur antérieur	525 291.11
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>	<b>68 048 628.93</b>

Le directoire propose d'affecter :

- un montant de 68 000 000 euros à la réserve facultative
- et de reporter à nouveau le solde résiduel de 48 628.93 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le directoire rappelle que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

EXERCICE	2021	2022	2023
Montant en euros	0	8,95 <sup>(1)</sup>	0
	0	0	0
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	-	oui	-

(1) Pour les actions portant jouissance sur l'année complète

Strasbourg, le 30 janvier 2025

Le Directoire



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### **■ RÉFÉRENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **■ INDÉPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## EVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUES DE CRÉDITS AVÉRÉS SUR LES ENCOURS DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE

### RISQUE IDENTIFIÉ

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.

Au 31 décembre 2024, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 629 M€ et les dépréciations et les provisions associées sur les prêts et engagements s'élèvent respectivement à 257 M€ et 9 M€ telles que présentées dans les notes 2.5 et 2.17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 [Principes comptables, méthodes d'évaluation](#).

L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations et provisions sur prêts à la clientèle, en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de nonrecouvrement et l'évaluation de dépréciations et provisions afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ;
- la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.

### NOTRE RÉPONSE

Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
- sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et encours douteux.

S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :

- examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
- examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ;
- rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ;
- et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne, nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## **AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES**

### **DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS par l'Assemblée générale du 16 décembre 2005 pour le cabinet KPMG SA et du 10 mai 2022 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 20<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet FORVIS MAZARS SA dans la 3<sup>e</sup> année.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### **OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 9 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes**

KPMG S.A

Signé par :  
*Sophie SOTIL-FORGUES*  
A0167384FD9842B...

Sophie SOTIL-FORGUES  
**Associée**

Mazars

Signé par :  
*Anne VEAUTE*  
R5238A6437884C1...

Anne VEAUTE  
**Associée**

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### ■ CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris La Défense, le 9 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes**

KPMG S.A

Signé par :  
*Sophie SOTIL-FORGUES*  
A0157384ED5642B...

Sophie SOTIL-FORGUES  
**Associée**

Mazars

Signé par :  
*Anne VEAUTE*  
65239A6437884C1...

Anne VEAUTE  
**Associée**

# PROJET DE RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2025

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du directoire et du conseil de surveillance, et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 quitus de leur gestion aux membres du directoire et du conseil de surveillance.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du directoire, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 67 523 337.82 euros, décide que les sommes distribuables de 68 048 628.93 euros, constituées comme suit, seront réparties de la manière suivante :

### ■ ORIGINE DU RÉSULTAT À AFFECTER (EN EUROS)

report à nouveau créateur antérieur	525 291.11 euros
résultat de l'exercice	67 523 337.82 euros
<b>Total</b>	<b>68 048 628.93 euros</b>

### ■ AFFECTATION PROPOSÉE (EN EUROS) :

- à la réserve facultative	68 000 000,00 euros
- au report à nouveau	48 628,93 euros
<b>Total</b>	<b>68 048 628.93 euros</b>

## TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de conventions réglementées.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

En application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, et après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance contenu dans le rapport de gestion du directoire, l'assemblée générale prend acte de l'enveloppe des rémunérations globales à Crédit Mutuel Alliance Fédérale, versées durant l'exercice écoulé aux membres des organes de surveillance, aux membres de la direction effective, ainsi qu'aux catégories de personnel régulé visés par l'article L. 511-71 du même code. Une partie de cette enveloppe concerne la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale fixe à compter de l'exercice 2025 et jusqu'à nouvelle décision, l'enveloppe des indemnités à verser durant l'exercice aux membres du conseil de surveillance à un montant de 210 000 euros. La répartition de l'enveloppe est réalisée conformément aux modalités prévues par la Charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration et de surveillance, adoptée le 19 février 2019 et révisée le 7 février 2024.

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Nelly THARSIS, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer M. Patrick HOCHÉ en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Alain TETEDOIE, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer Mme Sylvie BOUDOU en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Mme Annie ROLLIN, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer M. Philippe COULOIGNER en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Mme Régine KOPP, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **DIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer M. Francis SINGLER en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Pascal DAVID, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer M. Maurice ZIRNHELT en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Mme Catherine DIZIER, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer Mme Géraldine MALO en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

## **TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer M. Patrick LOUIS en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.



# 2

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



## 2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le conseil de surveillance informe l'assemblée générale qu'aucune convention entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

### **DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale au directoire dans le domaine des augmentations de capital pour l'exercice 2024.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES**

Le conseil de surveillance s'est réuni régulièrement conformément à la loi. Au cours de l'exercice 2024, il s'est réuni six fois. Il a pu exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités sur la base des rapports et des présentations faites par le directoire à chaque réunion.

Les principales caractéristiques de l'activité de la BECM ainsi que les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ses résultats figurent dans les documents comptables sociaux (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion) présentés par le directoire notamment lors de sa réunion du 30 janvier 2025.

Au cours de la réunion des 5 et 6 février 2025, le conseil de surveillance a vérifié et contrôlé les comptes sociaux et entendu les commissaires aux comptes ; il n'y a aucune observation complémentaire à formuler.

Le conseil de surveillance recommande à l'assemblée générale d'approuver les résultats ainsi que les autres résolutions qui lui sont soumises, conformément aux préconisations qui figurent dans le rapport du directoire.

Le conseil de surveillance exprime ses remerciements au directoire ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la BECM pour le travail accompli et les résultats obtenus au 31 décembre 2024.

### **PRINCIPES ET RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE (L.511-71 ET SUIVANTS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)**

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique qui vise à :

- être conforme aux exigences réglementaires et aux pratiques de la place ;
- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur niveau de séniorité, d'expertise et d'expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité hommes / femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discriminations ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce, particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 21 novembre 2024.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1er janvier 2019 et dont la dernière révision date du 7 février 2024. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 166 791 000 euros en 2024.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année. Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 H) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

## LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

durant l'exercice 2024

### DIRECTOIRE (MANDAT DE 4 ANS)

NOM, PRÉNOM Type de mandat ou de fonction	Date de la nomination du membre du directoire
<b>KOESTNER Claude</b> Président du directoire	8/04/2022 (1ère nomination le 1/10/2020)
<b>COUZY Xavier</b> Membre du directoire	22/11/2023
<b>CHAMBAUD Olivier</b> Membre du directoire	8/04/2022 (1ère nomination le 24/02/2017)
<b>GUDEFIN Isabelle</b> Membre du directoire	7/02/2023
<b>LIGONNET Bruno</b> Membre du directoire	8/04/2022 (1ère nomination le 7/05/2014)

### CONSEIL DE SURVEILLANCE (MANDAT DE 3 ANS)

NOM, PRÉNOM Type de mandat ou de fonction	Date nomination du membre du conseil de surveillance (pers. morale ou physique)
<b>THARSIS Nelly</b> membre et Président du conseil de surveillance	04/04/2024
<b>TETEDOIE Alain</b> membre et Vice-Président du conseil de surveillance	06/04/2023 (1ère nomination le 11/05/2011)
<b>DANTRAS Christelle</b> membre du conseil de surveillance	22/11/2023
<b>DAVID Pascal</b> membre du conseil de surveillance	14/05/2024 (1ère nomination le 12/05/2021)
<b>DIZIER Catherine</b> membre du conseil de surveillance	22/11/2023
<b>KOPP Régine</b> membre du conseil de surveillance	10/05/2023 (1ère nomination le 2/12/2022)
<b>ROLLIN Annie</b> membre du conseil de surveillance	10/05/2023 (1ère nomination le 6/05/2020)

Par ailleurs, cinq censeurs assistent au conseil de surveillance ainsi que deux représentants CSE.

### MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU REPRÉSENTANT PERMANENT N'ÉTANT PLUS PRÉSENT A LA FIN DE L'EXERCICE 2024

NOM, PRÉNOM Type de mandat ou de fonction	Date de la 1 <sup>ère</sup> nomination du membre du conseil de surveillance (pers. morale ou physique)	Date de sortie
<b>THERY Nicolas</b> Président du conseil de surveillance	14/11/2014	04/04/2024
<b>JOLY Monique</b> membre du conseil de surveillance	6/12/2018	31/07/2024
<b>WEIMERT Alex</b> membre du conseil de surveillance	22/11/2023	31/07/2024

Les mandats de Nicolas THERY, de Monique JOLY et d'Alex WEIMERT ont pris fin au cours de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L. 2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil de surveillance.

# FICHES DES MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2024 DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA BECM

## DIRECTOIRE DE LA BECM

**Claude KOESTNER**

MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE						
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement		
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL	Président - dirigeant effectif	Directoire	01/10/2020	08/04/2022		
BAIL ACTEA	Président	Conseil d'Administration	09/12/2022			
BANQUE CIC SUD OUEST	Président	Conseil d'Administration	02/10/2024			
CM-CIC LEASING SOLUTIONS	Président	Conseil de Surveillance	09/12/2022			
CREDIT MUTUEL FACTORING	Président	Conseil d'Administration	16/11/2021	13/05/2024		
CREDIT MUTUEL LEASING	Président	Conseil d'Administration	09/12/2022			
FACTOFRANCE	Président	Conseil d'Administration	22/10/2020			
CREDIT MUTUEL EQUITY	Vice-président	Conseil de Surveillance	09/12/2020	14/06/2023		
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC	Directeur général délégué - dirigeant effectif	Direction Générale	22/11/2023			
CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	Membre	Comité de Direction				

MANDATS SOCIAUX REPRÉSENTÉS						
Société	Représentant de	Depuis	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
EURO-INFORMATION	BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL	19/11/2020	Membre	Conseil de Direction	04/05/2018	14/05/2024
GRUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL - GACM	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC	01/01/2024	Membre	Conseil de Surveillance	14/11/2019	12/05/2021

COMITÉS ET COMMISSIONS					
Société	Type de comité	Fonction	Nomination	Renouvellement	
ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA - ACM VIE SA	Comité d'Audit et des Risques	Membre	26/07/2017		
ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE - ACM VIE SAM	Comité d'Audit et des Risques	Membre	26/07/2017		
SERENIS ASSURANCES	Comité d'Audit et des Risques	Membre	26/07/2017		
ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL IARD SA - ACM IARD SA	Comité d'Audit et des Risques	Membre	26/07/2017		
GRUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL - GACM	Comité d'Audit et des Risques	Membre	26/07/2017	06/04/2023	

**Olivier CHAMBAUD**

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BAIL ACTEA IMMOBILIER	Président	Conseil d'Administration	21/09/2023	
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE	Président	Conseil de Surveillance	21/09/2023	
CREDIT MUTUEL IMMOBILIER	Vice-président	Comité de Surveillance	21/06/2024	
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Membre dirigeant effectif	Directoire	24/02/2017	08/04/2022

MANDATS SOCIAUX REPRÉSENTÉS						
Société	Représentant de	Depuis	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BATIGERE GROUPE	BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL	24/05/2018	Membre	Conseil d'Administration	31/03/2015	30/05/2023
SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCUSEM	BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL	22/12/2020	Membre	Conseil d'Administration	12/09/2011	27/09/2023

## MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
FONCIERE ILOT SAINT PIERRE	Gérant		01/12/2014	
SCI FONCIERE DES OLIVIERS	Gérant		05/06/2009	
SCI FONCIERE SAINT LAZARE	Gérant		17/07/2008	
SCI SEVERINE	Gérant		31/10/2002	

**Xavier COUZY**

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Membre dirigeant effectif	Directoire	22/11/2023	

## MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
SASU IMMO THEO	Président		27/10/2021	

**Isabelle GUDEFIN**

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BAIL ACTEA	Administrateur	Conseil d'Administration	13/05/2024	
CREDIT MUTUEL LEASING	Administrateur	Conseil d'Administration	13/05/2024	
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL	Membre - dirigeant effectif	Directoire	07/02/2023	
CM-CIC LEASING SOLUTIONS	Membre	Conseil de Surveillance	10/04/2024	

**Bruno LIGONNET**

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE						
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement		
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Membre dirigeant effectif	Directoire	07/05/2014	08/04/2022		
MANDATS SOCIAUX REPRÉSENTÉS						
Société	Représentant de	Depuis	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
SNC FONCIÈRE DU CRÉDIT MUTUEL	BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	15/03/2017	Gérant associé	Gérance	23/12/1993	
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET RÉALISATION POUR LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL	20/03/2017	Membre	Conseil de Surveillance	29/04/1994	22/09/2020

## MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
CM-CIC SCPI Gestion	Membre - Représentant permanent de la BFCM	Conseil d'Administration		

**MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE****Nelly THARSIS**

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL	Président	Conseil de Surveillance	04/04/2024	
CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	Membre	Comité de Direction	06/11/2023	
CREDIT MUTUEL CAUTION HABITAT	Membre	Conseil de Surveillance	17/05/2023	
COMITÉS ET COMMISSIONS				
Société	Type de comité	Fonction	Nomination	Renouvellement
CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	Comité de Suivi des Risques Groupe	Participant		

## Alain TETEDOIE

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE CENTRE-OUEST	Président	Conseil d'Administration	30/05/2002	30/05/2020
CRÉDIT MUTUEL IMMOBILIER	Président	Comité de Surveillance	01/02/2013	16/06/2022
FÉDÉRATION DU CREDIT MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE CENTRE-OUEST	Président	Conseil d'Administration	30/05/2002	30/05/2020
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Vice-président	Conseil de Surveillance	11/05/2011	06/04/2023
CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL	Administrateur	Conseil d'Administration	21/03/2016	03/05/2022
CCM LOIRE DIVATTE	Administrateur	Conseil d'Administration	12/04/2019	30/05/2021
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL	Administrateur	Conseil d'Administration	17/11/2004	01/06/2022

MANDATS SOCIAUX REPRÉSENTÉS						
Société	Représentant de	Depuis	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
INVESTLACO	FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE CENTRE-OUEST		Président	Présidence	17/06/2005	
BANQUE CIC OUEST	EFGA	26/09/2006	Administrateur	Conseil d'Administration	26/05/1998	04/05/2023
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET RÉALISATION POUR LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE	11/09/2020	Membre	Conseil de Surveillance	29/04/1994	22/09/2020

COMITÉS ET COMMISSIONS				
Société	Type de comité	Fonction	Nomination	Renouvellement
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL	Comité des risques	Membre	17/11/2004	
CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	Conseil d'orientation générale et de réflexion	Membre	27/07/2023	
CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	Conférence des présidents de fédération	Membre		

## MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
Fondation Cemavie	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	Conseil d'Administration		
GFA LA FRAISERIE (813 708 542)	Gérant		01/01/2016	
LA FRAISERAIE SAS (319 252 813)	Président - représentant permanent de Thalie Holding		01/01/2015	
SCEA LA FRAISERAIE (394 993 182)	Gérant - représentant permanent de Thalie Holding		01/01/2015	
SCI ALVIE	Co-gérant		01/01/2004	
SCI PROFRUIT	Gérant		01/01/2015	
SCI SYALIE	Co-gérant		01/01/2007	
THALIE HOLDING (803 193 325)	Président		01/01/2014	

## Christelle DANTRAS

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BANQUE CIC SUD OUEST	Directeur général - dirigeant effectif	Direction Générale	04/10/2023	
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL	Membre	Conseil de Surveillance	22/11/2023	
CAP COMPETENCES - ACTIVATEUR DE TALENTS	Membre	Comité de Direction	03/11/2020	
EURO P3C	Membre	Conseil de Direction	31/10/2023	

MANDATS SOCIAUX REPRÉSENTÉS						
Société	Représentant de	Depuis	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE - ACM VIE SAM	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	01/01/2024	Administrateur	Conseil d'Administration	04/05/2005	12/05/2021
CREDIT MUTUEL LEASING	VTP-1 INVESTISSEMENTS	18/09/2023	Administrateur	Conseil d'Administration	13/04/2004	11/05/2021

## MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
SCI RAMIROUS	Gérant		10/12/2018	

## Pascal DAVID

## MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
CCM DOLE TAVAUX	Président	Conseil d'Administration	01/05/1997	06/04/2023
FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE	Administrateur	Conseil d'Administration	30/05/2018	01/12/2022
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Membre	Conseil de Surveillance	12/05/2021	14/05/2024

MANDATS SOCIAUX REPRÉSENTÉS						
Société	Représentant de	Depuis	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
BANQUE CIC EST	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC	06/05/2022	Administrateur	Conseil d'Administration	05/07/1994	26/04/2024

## COMITÉS ET COMMISSIONS

Société	Type de comité	Fonction	Nomination	Renouvellement
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Comité des nominations	Membre	28/07/2022	
FEDERATION DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE	Conférence des administrateurs	Membre		

## MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
UNION DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL DU DISTRICT FRANCHE COMTE	Président			01/10/2018

# 30 FICHES DES MANDATS

## Catherine DIZIER

### MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE	Président - dirigeant effectif	Directoire	01/01/2022	09/05/2023
BAIL ACTEA IMMOBILIER	Directeur général - dirigeant effectif	Direction Générale	17/11/2022	
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL	Membre	Conseil de Surveillance	22/11/2023	

## Régine KOPP

### MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
CAUTIONNEMENT MUTUEL DE L'HABITAT	Président	Conseil de Surveillance	17/05/2023	
CCM PAYS D'ALBE ET DU HAM	Président	Conseil d'Administration	05/04/2018	
FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE	Administrateur	Conseil d'Administration	07/04/2022	01/12/2022
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Membre	Conseil de Surveillance	02/12/2022	10/05/2023

### COMITÉS ET COMMISSIONS

Société	Type de comité	Fonction	Nomination	Renouvellement
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Conseil d'orientation générale et de réflexion	Membre	27/07/2023	
FEDERATION DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE	Conférence des administrateurs	Membre		

### MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
EHPAD Les Jardins de Saint Jacques	Président		01/01/2015	
SCI MAGIK	Gérante		01/01/2018	

## Annie ROLLIN

### MANDATS INTERNES

MANDATS SOCIAUX DÉTENUS EN NOM PROPRE				
Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
CCM CLERMONT-FERRAND JAUDE	Président	Conseil d'Administration	20/11/1989	31/05/2021
CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL	Vice-président	Conseil d'Administration	10/09/2020	16/05/2023
FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL	Administrateur	Conseil d'Administration	31/05/1990	31/05/2020
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	Membre	Conseil de Surveillance	06/05/2020	10/05/2023

### MANDATS EXTERNES

Société	Fonction	Direction	Nomination	Renouvellement
SCI INDIANA	Gérante		20/03/1998	



# 3

## ÉTATS FINANCIERS

# 3. ÉTATS FINANCIERS

## BILAN

<b>ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Caisse, banques centrales	2 319	2 837
Créances sur les établissements de crédit	3 596 811	4 059 992
Opérations avec la clientèle	18 032 926	18 547 192
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	6 267
Actions et autres titres à revenu variable	3	4
Participations et autres titres détenus à L.T.	1 505	1 419
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles	1 017	1 017
Immobilisations corporelles	1 259	1 326
Autres actifs	153 641	143 752
Comptes de régularisation	454 183	223 277
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>22 243 664</b>	<b>22 987 083</b>

<b>HORS BILAN (ENGAGEMENTS DONNÉS)</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Engagements de financement	6 280 817	6 456 460
Engagements de garantie	3 625 675	3 914 104

<b>PASSIF</b> (EN MILLIERS D'EUROS)	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Dettes envers les établissements de crédit	6 173 574	6 816 841
Opérations avec la clientèle	13 130 546	13 721 656
Dettes représentées par un titre	15 291	19 085
Autres passifs	60 269	39 806
Comptes de régularisation	551 389	142 491
Provisions	11 566	13 547
Dettes subordonnées	281 539	281 690
Fonds pour risques bancaires généraux	200 000	200 000
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>1 819 490</b>	<b>1 751 967</b>
<i>Capital souscrit</i>	134 049	134 049
<i>Primes d'émission</i>	368 011	368 011
<i>Réserves</i>	1 249 382	1 111 382
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>		
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	525	24
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	67 523	138 501
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>22 243 664</b>	<b>22 987 083</b>

<b>HORS BILAN</b> (ENGAGEMENTS REÇUS)	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	4 192 171	4 195 241

## COMPTES DE RÉSULTAT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	883 051	737 440
- Intérêts et charges assimilés	-714 718	-509 365
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)	270 446	278 147
- Commissions (charges)	-189 693	-196 821
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2 328	1 593
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-1	-17
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 124	10 495
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1 604	-12 502
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>251 933</b>	<b>308 970</b>
- Charges générales d'exploitation	-84 035	-90 110
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-214	-203
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>167 684</b>	<b>218 657</b>
+/- Coût du risque	-76 084	-28 498
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 600</b>	<b>190 159</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>91 600</b>	<b>190 159</b>
+/- Résultat exceptionnel	-24	-28
- Impôt sur les bénéfices	-24 053	-51 630
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>67 523</b>	<b>138 501</b>



# 4

## NOTES ANNEXES



# 4. NOTES ANNEXES

## **PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

### **NOTE N° 1.1 ÉVALUATION DES CRÉANCES ET DETTES ET UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

### **NOTE N° 1.2 CRÉANCES ET RISQUE DE CRÉDIT CRÉANCES CLIENTÈLE**

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

### NOTE N° 1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Les postes du bilan :

- “Effets publics et valeurs assimilées”,
- “Obligations et autres titres à revenu fixe”,
- “Actions et autres titres à revenu variable”

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

#### Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

### Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

#### NOTE 1.4 OPTIONS

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

#### NOTE N° 1.5 AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

### NOTE N° 1.6 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans
- constructions – équipements : 10 à 40 ans
- agencements et installations : 5 à 15 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

### NOTE N° 1.7 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

### NOTE N° 1.8 CONTRATS D'ÉCHANGE (SWAPS)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511 13 du Code monétaire et financier.

#### **NOTE N° 1.9** **ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE,** **INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET** **PRIMES DE MÉDAILLE DU TRAVAIL**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

##### **Régimes de retraite des employés**

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

##### **Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

#### **NOTE N° 1.10** **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES** **GÉNÉRAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 200 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

#### **NOTE N° 1.11** **PROVISIONS**

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires

### NOTE N° 1.12 COMMISSIONS

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

### NOTE N° 1.13 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) a exercé l'option pour "l'intégration fiscale mutualiste" conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5<sup>e</sup> alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFdeCM est constitué de :

- la CFdeCM, société « tête d'intégration »,
- 1 488 Caisses de Crédit Mutuel et 13 Caisses Régionales de Crédit Mutuel, dont la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, rattachées aux Fédérations adhérentes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, obligatoirement membres de cette intégration fiscale,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ainsi que 32 autres entités du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFdeCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément,
- la contribution additionnelle de 3% sur les revenus distribués,
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt,
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

### NOTE N° 1.14 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS EN MATIÈRE FISCALE

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

### NOTE N° 1.15 CONSOLIDATION

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

**NOTE N° 1.16****DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE FAISANT L'OBJET D'UNE CENTRALISATION AUPRÈS DU FONDS D'ÉPARGNE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Montant des dépôts collectés (Livrets bleus/A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan
<b>4 985 490,88</b>	<b>2 882 884,78</b>	<b>2 102 606,10</b>

Au 31 décembre 2023, le montant de la créance sur les fonds d'épargne de la CDC s'élevait à 2 883 918,09 €.

La présentation en compensation des comptes d'épargne à régime spécial dans les états de synthèses a été appliquée à compter de 2020.

**NOTE N° 2****ÉVÉNEMENTS POST CLOTÛRE**

La loi de finances pour 2025, adoptée le 6 février 2025, a institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en 2024 ou en 2025.

Cette contribution sera assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 et 2025 et sera soumise à un taux de 20,6% ou 41,2 % selon le chiffre d'affaires.

Cette mesure n'a pas d'impact sur les états financiers clos au 31 décembre 2024 mais elle affectera l'imposition des résultats 2025. Un versement anticipé de la contribution aura lieu en décembre 2025 pour 98% du montant dû.

La BECM sera soumise à la contribution exceptionnelle au taux de 20,6% ou 41,2 %, selon l'application du seuil au groupe d'intégration fiscale. Ainsi, le taux d'IS utilisé pour l'évaluation des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés sera de 30,98% sur 2025.

L'impact financier de cette contribution n'est pas encore quantifiable avec précision à la date de publication des états financiers.



## NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 2.1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Comptes ordinaires - actif	3 590 016	4 050 351
Comptes et prêts à terme	6 794	9 640
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Créances rattachées	1	1
Valeurs non imputées		
Créances douteuses brutes		
Provisions pour dépréciation des créances douteuses		
<b>TOTAUX</b>	<b>3 596 811</b>	<b>4 059 992</b>

### RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS CRÉANCES RATTACHÉES)

Répartition par secteur géographique	2024 CRÉANCES SAINES	2024 CRÉANCES DOUTEUSES	2024 PROVISIONS	2023 CRÉANCES BRUTES
- France	3 596 810			4 059 991
- Europe hors France				
- Autres pays				
<b>TOTAUX</b>	<b>3 596 810</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 059 991</b>

### 2.2 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Comptes ordinaires - passif	51 648	128 792
Comptes et emprunts à terme	6 087 090	6 634 102
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	33 370	44 289
Autres sommes dues	1 466	9 658
<b>TOTAUX</b>	<b>6 173 574</b>	<b>6 816 841</b>

**2.2 a OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES**

	TOTAL 2024	2024 DONT SUBORDONNÉS	TOTAL 2023	2023 DONT SUBORDONNÉS
<b>ACTIF</b>				
Créances sur Etablissements de crédit	3 590 016		4 050 351	
Créances sur la clientèle				
Autre débiteurs divers	81 951		72 693	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Swaps achats				
<b>PASSIF</b>				
Dettes envers les Etablissements de crédit	5 391 422	281 000	5 873 907	281 000
Comptes créditeurs de la clientèle				
Autres passifs	0		3 933	
Swaps ventes				
Dettes représentées par un titre				
<b>HORS BILAN</b>				
<b>Engagements donnés</b>				
Etablissement de crédit	1 850 000		1 850 000	
Clientèle				
<b>Engagements reçus</b>				
Établissements de crédit	3 102 814		4 943 878	

**2.3 VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

	PRÊTS	CRÉANCES RATTACHÉES	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Créances commerciales	45 527	0	45 527	107 148
Crédits à l'exportation	371	0	371	474
Crédits à l'équipement	13 295 365	38 756	13 334 121	13 292 734
Crédits - promoteurs	1 457 960	0	1 457 960	1 608 859
Autres crédits à l'habitat	48 579	40	48 619	13 212
Prêts personnels	0	0	0	0
Crédits de trésorerie	2 069 179	7 415	2 076 594	2 342 090
Autres crédits à la clientèle	122 163	0	122 163	103 453
Prêts participatifs	0	0	0	0
Comptes ordinaires clientèle	574 854	653	575 507	819 311
Créances douteuses brutes - compromises	345 221	0	345 221	260 523
Créances douteuses brutes - autres	283 607	481	284 088	192 857
Prov. pour dépréciation des créances douteuses - compromises	-155 262		-155 262	-122 148
Prov. pour dépréciation des créances douteuses - autres	-101 983		-101 983	-71 321
Titres reçus en pension livrée				
<b>TOTAUX</b>	<b>17 985 581</b>	<b>47 345</b>	<b>18 032 926</b>	<b>18 547 192</b>

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 345.221 milliers d'euros en 2024 et font l'objet de 155.262 milliers d'euros de provisions. Le montant des crédits restructurés est de 559.900 milliers d'euros en 2024.

**2.4 RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Hors créances rattachées de 47.346 milliers d'euros	CRÉANCES SAINES	CRÉANCES DOUTEUSES	CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES
<b>RÉPARTITION PAR GRAND TYPE DE CONTREPARTIE 2024</b>					
Sociétés	17 545 613	282 951	341 196	88 188	167 128
Entrepreneurs individuels	5 211	0	2 020	316	1 011
Particuliers	14 938	0	430	4	294
Administrations publiques	29 248	0	0	0	0
Administrations privées	18 989	588	1 642	119	185
<b>TOTAUX</b>	<b>17 613 999</b>	<b>283 539</b>	<b>345 288</b>	<b>88 627</b>	<b>168 618</b>

<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2024</b>					
Agriculture et industries minières	88 949	0	2 077	8	1 657
Industries	1 868 595	18 158	91 926	3 473	42 764
Services aux entreprises et holding	2 690 110	143 306	72 342	56 333	37 455
Collectivités et autres services aux particuliers	1 509 361	4 247	52 308	1 057	37 141
Services financiers	2 531 126	14 923	28 347	6 457	11 924
Services immobiliers	8 599 049	101 411	57 929	16 740	15 390
Transports et communications	297 730	1 494	37 970	311	21 419
Non ventilés et autres	29 079	0	2 389	4 248	868
<b>TOTAUX</b>	<b>17 613 999</b>	<b>283 539</b>	<b>345 288</b>	<b>88 627</b>	<b>168 618</b>

<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE 2024</b>					
France	16 699 001	273 452	291 059	85 109	131 688
Europe hors France	906 805	5 644	13 156	2 370	12 399
Autres pays	8 193	4 443	41 073	1 148	24 531
<b>TOTAUX</b>	<b>17 613 999</b>	<b>283 539</b>	<b>345 288</b>	<b>88 627</b>	<b>168 618</b>

**2.4 a RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (ANNÉE PRÉCÉDENTE)**

2023	CRÉANCES SAINES	CRÉANCES DOUTEUSES	CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES
Hors créances rattachées de 49.081 milliers d'euros					
<b>RÉPARTITION PAR GRAND TYPE DE CONTREPARTIE 2023</b>					
Sociétés	18 156 172	190 833	257 141	40 125	151 092
Entrepreneurs individuels	6 144	0	2 303	358	1 040
Particuliers	17 471	473	1 079	91	579
Administrations publiques	38 437				
Administrations privées	20 154	1 373		184	
<b>TOTAUX</b>	<b>18 238 378</b>	<b>192 679</b>	<b>260 523</b>	<b>40 758</b>	<b>152 711</b>

<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2023</b>					
Agriculture et industries minières	96 320	602	2 549	120	1 715
Industries	2 091 064	45 289	52 770	10 485	33 551
Services aux entreprises et holding	2 949 561	89 282	53 335	18 594	28 920
Collectivités et autres services aux particuliers	1 556 357	10 937	47 059	2 939	37 102
Services financiers	2 692 272	8 259	31 720	2 865	12 923
Services immobiliers	8 535 351	34 597	30 877	1 917	16 155
Transports et communications	263 707	3 238	39 419	600	21 029
Non ventilés et autres	53 746	475	2 794	3 238	1 316
<b>TOTAUX</b>	<b>18 238 378</b>	<b>192 679</b>	<b>260 523</b>	<b>40 758</b>	<b>152 711</b>

<b>RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE 2023</b>					
France	17 365 714	165 945	218 889	33 727	117 441
Europe hors France	863 635	5 079	18 091	1 639	15 476
Autres pays	9 029	21 655	23 543	5 392	19 794
<b>TOTAUX</b>	<b>18 238 378</b>	<b>192 679</b>	<b>260 523</b>	<b>40 758</b>	<b>152 711</b>

**2.5 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTÈLE**

	PROVISIONS AU 31.12.23	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVEMENTS	PROVISIONS AU 31.12.24
Dépréciation des créances douteuses - crédits	169 220	72 873	23 500	546	<b>219 139</b>
Actualisation des dépréciations sur prêts	22 370	21 360	6 927	33	<b>36 836</b>
Dépréciation des créances douteuses - intérêts	1 879	225	846	13	<b>1 271</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>193 469</b>	<b>94 458</b>	<b>31 273</b>	<b>592</b>	<b>257 246</b>

## 2.6 VENTILATION DES EXPOSITIONS SUR LE SECTEUR IMMOBILIER

Le montant total des créances brutes et des engagements non pondérés enregistrés en hors bilan (y compris Crédit bail immobilier et dérivés de taux) concernant le financement des professionnels de l'immobilier est de **13 781,2 Millions d'Euros en 2024** (14 137,8 Millions d'Euros en 2023).

Le montant total se répartit ainsi :

	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Forme d'engagement :</b>					
Crédits bruts inscrits au bilan	61 %	60 %	55 %	53 %	54 %
Engagements hors-bilan	39 %	40 %	45 %	47 %	46 %
– dont engagements de financement	29 %	28 %	28 %	31 %	30 %
– dont engagements de garantie	11 %	12 %	12 %	14 %	15 %
– dont engagements de crédit-bail immobilier	0 %	0 %	5 %	1 %	1 %
<b>Type de bénéficiaire :</b>					
Promoteurs et Aménageurs Fonciers + SEM	33 %	32 %	25 %	27 %	30 %
Marchands de biens	6 %	6 %	7 %	7 %	7 %
Sociétés Foncières et autres investisseurs	42 %	43 %	50 %	45 %	45 %
Financements Spécialisés Immobilier	19 %	19 %	18 %	21 %	19 %
<b>Type de produits :</b>					
Immobilier résidentiel	35 %	36 %	33 %	35 %	37 %
Bureaux	38 %	40 %	32 %	34 %	35 %
Locaux commerciaux	23 %	20 %	21 %	21 %	18 %
Locaux d'activité	2 %	2 %	6 %	4 %	4 %
Autres	2 %	2 %	7 %	6 %	6 %
<b>Localisation géographique immobilier logement :</b>					
France	94 %	93 %	94 %	94 %	94 %
Reste de l'UE	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %
Reste du monde	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

En millions d'euros	MONTANTS 2024	MONTANTS 2023	MONTANTS 2022	MONTANTS 2021	MONTANTS 2020
Encours douteux	182,9	92,2	54,7	64,0	56,0
Provisions	74,0	47,2	31,4	39,5	37,5
Taux de provision	40 %	51 %	57 %	62 %	67 %

2023 : les chiffres se basent sur l'enquête ACPR 2023 réalisée par la Direction des Risques de la Confédération du Crédit Mutuel.

## 2.7 VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

ACTIF 2024	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	3 595 648					<b>3 595 648</b>
À terme	1 018	53	91	0	1	<b>1 163</b>
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales	45 556					<b>45 556</b>
Autres concours à la clientèle	3 702 500	1 717 345	8 008 120	4 043 433	47 337	<b>17 518 735</b>
Comptes ordinaires débiteurs	468 627				8	<b>468 635</b>
Titres reçus en pension livrée						<b>0</b>
Prêts participatifs clientèle						<b>0</b>
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>						
<i>dont titres de transaction</i>						<b>0</b>
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>						
				3		<b>3</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 813 349</b>	<b>1 717 398</b>	<b>8 008 211</b>	<b>4 043 436</b>	<b>47 346</b>	<b>21 629 740</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

Les crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle s'élèvent au 31.12.2024 à 477 809 milliers d'euros.

PASSIF 2024	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	53 114				0	<b>53 114</b>
À terme	306 020	1 063 251	4 561 819	156 000	33 370	<b>6 120 460</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	41 517				0	<b>41 517</b>
À terme	559	0	0	0		<b>559</b>
Autres dettes						
À vue	4 794 734					<b>4 794 734</b>
À terme	2 412 193	2 628 114	3 015 455	68 350	169 624	<b>8 293 736</b>
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	500	2 900	9 950	1 850	90	<b>15 291</b>
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre						
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>						
	0	0	0	281 000	539	<b>281 539</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 608 637</b>	<b>3 694 265</b>	<b>7 587 224</b>	<b>507 200</b>	<b>203 623</b>	<b>19 600 950</b>

**2.7 a VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (ANNÉE PRÉCÉDENTE)**

Actif 2023	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	4 058 758					<b>4 058 758</b>
À terme	1 018	53	162	0	1	<b>1 234</b>
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales	107 035	143				<b>107 178</b>
Autres concours à la clientèle	4 057 947	1 487 864	7 228 790	4 880 036	49 073	<b>17 703 710</b>
Comptes ordinaires débiteurs	736 297				7	<b>736 304</b>
Titres reçus en pension livrée						<b>0</b>
Prêts participatifs clientèle						<b>0</b>
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>			6 267			<b>6 267</b>
<i>dont titres de transaction</i>						
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>				4		<b>4</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>8 961 055</b>	<b>1 488 060</b>	<b>7 235 219</b>	<b>4 880 040</b>	<b>49 081</b>	<b>22 613 455</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

Les crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle s'élèvent au 31.12.2023 à 342 245 milliers d'euros.

passif 2023	INFÉRIEURE OU ÉGALE À TROIS MOIS	DE TROIS MOIS À UN AN	DE UN AN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS ET À DURÉE INDÉTERMINÉE	INTÉRÊTS COURUS ET ÉCHUS	TOTAL
<b>DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>						
À vue	138 450					<b>138 450</b>
À terme	203 808	809 205	5 335 089	286 000	44 289	<b>6 678 391</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	50 617					<b>50 617</b>
À terme	755					<b>755</b>
Autres dettes						
À vue	5 509 399					<b>5 509 399</b>
À terme	1 223 582	4 094 627	2 687 019	68 600	87 057	<b>8 160 885</b>
<b>DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	300	2 875	450	12 150	3 310	<b>19 085</b>
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre						
<b>DETTE SUBORDONNÉES</b>				281 000	690	<b>281 690</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 126 911</b>	<b>4 906 707</b>	<b>8 022 558</b>	<b>647 750</b>	<b>135 346</b>	<b>20 839 272</b>

## 2.8 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION ENTRE PORTEFEUILLE TRANSACTION, PLACEMENT ET INVESTISSEMENT

	PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Actions et autres titres à revenu variable		3		3	4
Actions propres					
<b>TOTAUX</b>		<b>3</b>		<b>3</b>	<b>4</b>

## 2.9 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION SELON LA COTATION

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	3		3	4
Actions propres				
<b>TOTAUX</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>4</b>

## 2.10 SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ ILLIMITÉE DANS LESQUELLES L'ÉTABLISSEMENT EST ASSOCIÉ

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	FORME JURIDIQUE
FONCIÈRE DU CRÉDIT MUTUEL	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
SCI RHIN ET DANUBE	LYON	Société Civile Immobilière

**2.11 FONDS PROPRES**

	MONTANT 2023	AFFECTATION RÉSULTAT	VARIATIONS 2024	MONTANT 2024
Capital	134 049			134 049
Prime d'émission	368 011			368 011
Réserve légale	13 405			13 405
Réserve statutaire	1 095 733	138 000		1 233 733
Autres réserves et provisions réglementées	2 244			2 244
Report à nouveau	24	501		525
Résultat	138 501	(138 501)	67 523	67 523
Dividende versé	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 751 967</b>		<b>0</b>	<b>1 819 490</b>
Fonds pour risques bancaires généraux FRBG	200 000			200 000
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (y compris FRBG)</b>	<b>1 951 967</b>			<b>2 019 490</b>

Le capital social se compose de 6 702 446 actions d'une valeur nominale de 20 euros chacune. Toutes les actions sont des actions ordinaires, chacune ayant un droit de vote et ouvrant droit au même dividende

**2.12 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ET FONDS COMMERCIAUX**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>		
<b>FONDS COMMERCIAUX</b>	<b>1 017</b>	1 017
<b>TOTAUX</b>	<b>1 017</b>	<b>1 017</b>

**2.13 CRÉANCES ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT D'UNE BANQUE CENTRALE**

Le montant des créances clientèle éligibles au refinancement de la banque centrale est de 2 345 187 milliers d'Euros au 31.12.2024

**2.14 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR OU À PAYER**

<b>ACTIF</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR 2024</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR 2023</b>
Caisse, banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit		
À vue		
À terme	1	1
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	47 345	49 080
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Promotion immobilière		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		
<b>TOTAUX</b>	<b>47 346</b>	<b>49 081</b>
<b>PASSIF</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER 2024</b>	<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER 2023</b>
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit		
À vue		
À terme	33 370	44 289
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue		
À terme		
Autres dettes		
À vue		
À terme	169 624	87 057
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	90	3 310
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	539	690
<b>TOTAUX</b>	<b>203 623</b>	<b>135 346</b>

**2.15 POSTES "AUTRES ACTIFS" ET "AUTRES PASSIFS"**

<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>MONTANT 2024</b>	<b>MONTANT 2023</b>
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Débiteurs divers	<b>153 641</b>	143 752
Succursales territoriales		
Avoirs en or et métaux précieux		
Autres stocks et assimilés		
Autres emplois divers		
<b>TOTAUX</b>	<b>153 641</b>	<b>143 752</b>

<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>MONTANT 2024</b>	<b>MONTANT 2023</b>
Instruments conditionnels vendus		
Dettes de titres de transaction		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Versements restant à effectuer sur titres non libérés		
Créditeurs divers	<b>60 269</b>	39 806
<b>TOTAUX</b>	<b>60 269</b>	<b>39 806</b>

**2.16** COMPTES DE RÉGULARISATION

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT 2024</b>	<b>MONTANT 2023</b>
Siège et succursale - réseau		
Comptes d'encaissement	<b>15 206</b>	42 894
Comptes d'ajustement		14
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		
Charges à répartir		
Charges constatées d'avance	<b>4 094</b>	8 493
Produits à recevoir	<b>9 475</b>	6 489
Comptes de régularisation divers	<b>425 405</b>	165 401
<b>TOTAUX</b>	<b>454 180</b>	<b>223 277</b>

<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT 2024</b>	<b>MONTANT 2023</b>
Siège et succursale - réseau		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Comptes d'ajustement		
Comptes d'écarts		
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		
Produits constatés d'avance	<b>2 411</b>	3 020
Charges à payer	<b>27 494</b>	28 072
Comptes de régularisation divers	<b>521 484</b>	111 399
<b>TOTAUX</b>	<b>551 389</b>	<b>142 491</b>

**2.17 PROVISIONS**

	MONTANT 2024	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVEMENTS	MONTANT 2023
Charges de retraite					
Risques d'exécution d'engagement par signature	8 527	5 360	894		4 061
Risques sur opérations de promotion immobilière					
Provisions pour risques-pays					
Provisions pour impôt					
Provisions pour risques	1 409	912	1 141		1 638
Intérêts et charges assimilées	1 630	755	6 964		7 839
Autres provisions	0	0	9		9
<b>TOTAUX</b>	<b>11 566</b>	<b>7 027</b>	<b>9 008</b>	<b>0</b>	<b>13 547</b>

**2.18 ÉPARGNE LOGEMENT**

	SOLDE 2024	SOLDE 2023	PROVISIONS 2024	PROVISIONS 2023
Plans d'épargne logement	407	480	0	7
Comptes d'épargne logement	1	1		
Prêts épargne logement				
<b>TOTAUX</b>	<b>408</b>	<b>481</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## 2.19 CONTRE-VALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVICES HORS ZONE EURO

ACTIF	MONTANT 2024 DEVICES HORS ZONE EURO	MONTANT 2023 DEVICES HORS ZONE EURO
Caisse, banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	204 448	103 745
Créances sur la clientèle	74 278	94 213
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Promotion immobilière		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs		
Comptes de régularisation	177	169
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEVICES</b>	<b>278 903</b>	<b>198 127</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>1,25 %</b>	<b>0,86 %</b>

PASSIF	MONTANT 2024 DEVICES HORS ZONE EURO	MONTANT 2023 DEVICES HORS ZONE EURO
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	108 707	67 773
Comptes créditeurs de la clientèle	178 137	130 279
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	15	0
Comptes de régularisation	42	75
Provisions pour risques et charges		
Dettes subordonnées		
Excedent charges sur les produits	7 215	
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEVICES</b>	<b>294 116</b>	<b>198 127</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>1,32 %</b>	<b>0,86 %</b>

## 2.20 AVOIRS DÉPOSÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET COMPTES INACTIFS (R. 312-21 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les informations suivantes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : **414 comptes pour 2 365 647,38 €.**
- Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier : **6 comptes pour 74 946,86 €** déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

**2.21** MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	VALEUR BRUTE AU 31.12.24	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE AU 31.12.23
Immobilisations financières	1 505	286	200	1 419
Immobilisations corporelles :				
- d'exploitation	5 027	146		4 881
- hors exploitation	36			36
Immobilisations incorporelles :				
- d'exploitation	1 017			1 017
- hors exploitation				
<b>TOTAUX</b>	<b>7 585</b>	<b>432</b>	<b>200</b>	<b>7 353</b>

**2.22** AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ

AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31.12.24	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31.12.23
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles :				
- d'exploitation	3 804	214		3 590
- hors exploitation				
Immobilisations incorporelles :				
- d'exploitation				
- hors exploitation				
<b>TOTAUX</b>	<b>3 804</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>3 590</b>

PROVISIONS	PROVISIONS AU 31.12.24	DOTATIONS	REPRISES	PROVISIONS AU 31.12.23
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

## 3.1 ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE D'ENGAGEMENTS

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	néant	néant
Autres valeurs affectées en garantie	néant	néant
<b>TOTAUX</b>		

## 3.2 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON ENCORE DÉNOUÉES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

	MONTANT 2024		MONTANT 2023	
Opérations de change à terme	néant	néant	néant	néant
- Euros à recevoir contre devises à livrer				
- Devises à recevoir contre euros à livrer				
- Devises à recevoir contre devises à livrer				
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de cours de change	néant	néant	néant	néant
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change	néant	néant	néant	néant

## 3.3 AUTRES OPÉRATIONS À TERME NON ENCORE DÉNOUÉES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de taux d'intérêt	néant	néant
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt	<b>1 850 000</b>	1 850 000
<b>• Opérations fermes de couverture</b>	<b>1 850 000</b>	1 850 000
<i>dont : – swaps euros de couverture</i>	<b>1 850 000</b>	1 850 000
- achat de FRA couverture		
- vente de FRA couverture		
<b>• Opérations conditionnelles de couverture</b>		
<i>dont : – achat CAP FLOOR couverture</i>		
- vente CAP FLOOR couverture		
<b>• Autres opérations fermes</b>		
<i>dont : – swaps euros de spéculation</i>		
- achat de FRA spéculation		
- vente de FRA spéculation		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change	néant	néant
Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change	néant	néant

**3.4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Valeur de marché (en milliers d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Compte individuels				
Risques de taux - comptabilité de couverture (micro et macro)				
- Instruments conditionnels ou optionnels				
- Instruments fermes autres que swaps				
- IRS		52 936		57 008
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
- Instruments conditionnels ou optionnels				
- Instruments fermes autres que swaps				
- IRS				
Risques de change				
- Instruments conditionnels ou optionnels				
- Instruments fermes autres que swaps				
- swaps				
Risques de crédit				
- CDS				
Autres risques				
- Instruments conditionnels ou optionnels				
- Instruments fermes autres que swaps				
- swaps				

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à leur valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marché.

# NOTES ANNEXES

## AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

PRODUITS	PRODUITS 2024	PRODUITS 2023
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	157 259	63 874
Produits sur opérations avec la clientèle	677 266	612 728
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	506	1 332
Produits sur prêts subordonnés		
Autres produits à caractère d'intérêts	53 638	59 588
Dotations / reprises de provisions relatives aux intérêts	- 5 618	- 82
<b>TOTAUX</b>	<b>883 051</b>	<b>737 440</b>
CHARGES	CHARGES 2024	CHARGES 2023
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 297 967	- 273 966
Charges sur opérations avec la clientèle	- 403 061	- 223 198
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	- 13 414	- 11 961
Charges sur emprunts subordonnés		
Autres charges à caractère d'intérêts	- 276	- 240
<b>TOTAUX</b>	<b>- 714 718</b>	<b>- 509 365</b>

### 4.2 REVENU DES TITRES À REVENU VARIABLE

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement		
Revenus des titres participations et de filiales		
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**4.3 COMMISSIONS**

<b>PRODUITS</b>	<b>PRODUITS 2024</b>	<b>PRODUITS 2023</b>
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit		
Commissions sur opérations avec la clientèle	<b>49 874</b>	51 494
Commissions relatives aux opérations sur titres	<b>0</b>	1
Commissions sur opérations de change	<b>247</b>	232
Commissions sur engagements titres		
Commissions relatives aux opérations sur instruments financiers à terme		
Commissions sur prestations de services pour le compte de tiers	<b>199 910</b>	204 718
Autres commissions d'exploitation bancaire	<b>7 338</b>	8 786
Commissions sur activités non bancaires	<b>13 077</b>	12 916
<b>TOTAUX</b>	<b>270 446</b>	<b>278 147</b>

<b>CHARGES</b>	<b>CHARGES 2024</b>	<b>CHARGES 2023</b>
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit		
Commissions sur opérations avec la clientèle	<b>- 6 759</b>	- 8 396
Commissions relatives aux opérations sur titres	<b>- 183</b>	- 244
Commissions sur opérations de change		
Commissions sur opérations hors-bilan		
Commissions sur engagements sur titres		
Commissions relatives aux opérations sur instruments financiers à terme		
Commissions sur prestations de services pour le compte de tiers	<b>- 182 730</b>	- 188 165
Autres commissions d'exploitation bancaire	<b>- 21</b>	- 16
<b>TOTAUX</b>	<b>- 189 693</b>	<b>- 196 821</b>

**4.4 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Gains sur titres de transaction		
Gains sur opérations de change	2 328	1 593
<b>TOTAUX</b>	<b>2 328</b>	<b>1 593</b>

**4.5 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Gains / pertes sur titres de placement	- 1	- 17
<b>TOTAUX</b>	<b>- 1</b>	<b>- 17</b>

**4.6 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Revenus des immeubles		
Récupérations frais sur clients		
Autres produits	2 124	10 495
<b>TOTAUX</b>	<b>2 124</b>	<b>10 495</b>

**4.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Dotations aux amortissements		
Frais de télétransmission		
Cotisations fonds de garantie		
Autres charges	- 1 604	- 12 502
<b>TOTAUX</b>	<b>- 1 604</b>	<b>- 12 502</b>

**4.8 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Salaires et traitements	- 24 868	- 24 655
Charges sociales	- 11 257	- 11 491
Intéressement et participation des salariés	- 3 772	- 3 417
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 3 874	- 4 018
Autres impôts et taxes	- 5 327	- 15 944
Services extérieurs	- 34 071	- 29 995
Dot. / Reprises de provisions sur charges générales d'exploitation	- 866	- 590
<b>TOTAUX</b>	<b>- 84 035</b>	<b>- 90 110</b>

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la BECM peuvent comporter une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC Elles peuvent se composer d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants à partir des propositions des comités de rémunérations des organes délibérants concernés.

Les dirigeants peuvent également bénéficier des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital des entités sous contrôle du Groupe ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le Groupe.

Les dirigeants de la BECM peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du Groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Dans ce cadre, les montants globaux des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants de la BECM membres rémunérés des organes exécutif et délibérant se sont élevés à 740.304,68 euros en 2024.

Les honoraires CAC ne sont pas fournis car la BECM est incluse dans le périmètre de consolidation de CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE et que présentent ces informations.

**4.9 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	- 214	- 203
Dotations aux provisions sur immobilisations incorporelles		
<b>TOTAUX</b>	<b>- 214</b>	<b>- 203</b>

**4.10 COÛT DU RISQUE AVÉRÉ**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Dotations aux provisions liées à des créances	- 94 233	- 51 732
Créances irrécouvrables	- 16 113	- 5 977
Reprises de provisions liées à des créances	38 661	27 230
Récupération des créances amorties	65	115
Dotations aux provisions liées à des opérations de hors bilan	- 5 359	- 2 549
Dotations aux provisions liées à d'autres risques et charges		
Reprises de provisions liées à des opérations de hors bilan	895	4 415
Reprises de provisions liées à d'autres risques et charges		
<b>TOTAUX</b>	<b>- 76 084</b>	<b>- 28 498</b>

**4.11 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Pertes sur immobilisations corporelles		
Pertes sur titres d'investissement		
Pertes sur titres de participation		
Gains sur cessions d'immobilisations incorporelles		
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles		
Gains sur titres d'investissement		
Gains sur titres de participation		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**4.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Charges exceptionnelles	- 34	- 32
Produits exceptionnels	10	4
Résultat snc		
Autres dotations pour charges exceptionnelles		
Autres reprises pour charges exceptionnelles		
<b>TOTAUX</b>	<b>- 24</b>	<b>- 28</b>

**4.13** IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Impôt sur les sociétés afférent au résultat ordinaire	- 25 871	- 52 925
Impôt sur les sociétés afférent au résultat exceptionnel		- 1
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	1 818	1 295
Provisions pour redressement fiscal		
Impôt étranger		
Redressements fiscaux / dégrèvements		
<b>TOTAUX</b>	<b>- 24 053</b>	<b>- 51 630</b>

**4.14** FRBG ET PROVISION POUR INVESTISSEMENT

	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Dotations FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)	0	0
Provisions pour investissement	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	CAPITAL AU DERNIER BILAN	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL ET LE RÉSULTAT AU DERNIER BILAN	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU AU 31/12/2024 EN %
<b>A) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL, À SAVOIR 1 340 489 €</b>			
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par notre société)</b>			
<b>2. Participations (de 10 à 50 % du capital détenu par notre société)</b>			
Néant			
<b>3. Autres titres de participations (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)</b>			
Néant			
<b>B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>1. Filiales non reprises au paragraphe A</b>			
<b>A</b> Filiales françaises (ensemble)	38 112		99,96%
dont SNC Foncière du Crédit Mutuel, Strasbourg	38 112		99,96%
<b>B</b> Filiales étrangères (ensemble)			
Néant			
<b>2. Participations non reprises au paragraphe A</b>			
<b>A</b> Participations françaises (ensemble)			
Néant			
<b>B</b> Participations étrangères (ensemble)			
Néant			
<b>3. Autres titres de participations non repris au paragraphe A</b>			
<b>A</b> Autres titres détenus dans les sociétés françaises (ensemble)			
<b>B</b> Autres titres détenus dans les sociétés étrangères (ensemble)			





# 5

## RÉSULTATS FINANCIERS

# RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

## (EN EUROS)

en euros	2020	2021	2022	2023	2024
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
<b>A</b> Capital social	134 048 920,00	134 048 920,00	134 048 920,00	134 048 920,00	<b>134 048 920,00</b>
<b>B</b> Nombre d'actions ordinaires existantes	6 702 446	6 702 446	6 702 446	6 702 446	<b>6 702 446</b>
<b>C</b> Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
<b>D</b> Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
<b>A</b> Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers	300 830 578,95	342 879 560,65	353 480 554,26	308 970 237,57	<b>251 933 138,63</b>
<b>B</b> Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	159 943 199,23	239 357 586,57	62 847 405,06	214 463 860,50	<b>142 071 420,74</b>
<b>C</b> Impôt sur les bénéfices	49 069 716,66	73 170 691,92	67 194 299,00	51 629 866,00	<b>24 053 167,00</b>
<b>D</b> Participation des salariés due au titre de l'exercice	623 115,42	902 308,34	888 129,62	564 786,19	<b>429 177,81</b>
<b>E</b> Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	95 461 388,40	173 141 144,39	3 888 626,30	138 501 122,57	<b>67 523 337,82</b>
<b>F</b> Résultat distribué	0,00	0,00	59 986 891,70	0,00	<b>0,00</b>
<b>3. RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
<b>A</b> Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	16,45	24,66	-0,78	24,21	<b>17,54</b>
<b>B</b> Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14,24	25,83	0,58	20,66	<b>10,07</b>
<b>C</b> Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	8,95	0,00	<b>0,00</b>
<b>4. PERSONNEL</b>					
<b>A</b> Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	431	421	349	370	<b>362</b>
<b>B</b> Montant de la masse salariale de l'exercice	27 903 983,31	28 121 435,43	22 181 180,37	23 757 062,00	<b>21 905 520,12</b>
<b>C</b> Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	11 772 191,80	12 452 911,65	10 824 707,87	11 491 441,43	<b>11 256 527,03</b>

---

# BANQUE EUROPÉENNE

## Crédit Mutuel

---

BECM - Société par actions simplifiée au capital de 134 048 920 €  
RCS Strasbourg 379 522 600 - Code APE 6419Z - N° TVA intracommunautaire : FR 48 379 522 600  
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 Strasbourg Cedex 9 - France  
Tél. : +33 (0)3 88 14 74 74 - Télécopie : +33 (0)3 88 14 75 10  
E-mail : [becm@becm.fr](mailto:becm@becm.fr) - Site Internet : [www.becm.fr](http://www.becm.fr) - ORIAS N° 07 025 384  
Code SWIFT : CMCI FR 2A

